

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

**Séance du jeudi 19 juin 2025**  
**Délibération n°2025-56-VM**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1<sup>ère</sup> convocation du conseil : 12 juin 2025

**Objet : Dénomination de voiries – secteur de Sainte-Agathe**

**Étaient présents (17) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2<sup>er</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>er</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

**Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :**

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>er</sup> Adjointe au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>er</sup> Adjointe au Maire

Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère municipale à M. David O'REILLY, Conseiller Municipal

M. Eliodore TORVIC, Conseiller Municipal à M. Gilles ADELSON, Maire,

M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à M. Guy GOBER, Conseiller municipal

**Étaient absents (12) :**

Mme Yvane CHAND, 3<sup>er</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>er</sup> Adjointe au Maire, Mme Madly MARIGNAN, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

La dénomination des voiries est obligatoire pour la collectivité et constitue une condition indispensable à l'établissement de l'adressage qui contribue entre autres au confort de nos administrés.

Le secteur de "**Sainte Agathe**" sur le territoire de la ville de Macouria est en pleine croissance. Dans ce contexte, Monsieur Claude DAMBURY, titulaire du permis d'aménager n°973 305 21 10003, sollicite l'attribution d'un nom pour la voirie desservant les 9 lots de son aménagement. Cette voirie, située sur la parcelle **AH 486**, dessert :

- 6 lots à bâtir
- 1 lot destiné aux espaces verts
- 1 lot pour la voie commune

**Vu** le rapport n°55/2025/VM de Monsieur le Maire ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°94-1112 du décembre 1994,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** la nécessité d'intérêt général,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver l'appellation officielle « **Chemin DAMBURY** » du fait de son inscription officielle sur la base nationale d'adressage et à son code Rivoli.

**ARTICLE 2 :**

Le Maire et la Poste, seront chargés de l'exécution de la présente décision

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 23 juin 2025